CAP (Composites, plastiques chaudronnés)

CORRIGÉ D'UN SUJET D'ENTRAÎNEMENT (NON OFFICIEL)

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour un sujet d'entraînement FormaV. Ce n'est pas un document officiel de l'examen ; il peut contenir des erreurs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capcomposites.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CAP Composites

Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique, partie orale histoire-géographie-EMC

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-COMP-EP1 • Durée : **2 h** • Coefficient : **3 pour l'unité EG1 combinée ; aucun coefficient propre à l'EMC**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Présenter et analyser l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (3 questions) — **Page 3**

2. **Liberté d'expression et responsabilité dans une publication en ligne** (2 questions) — **Page 5**

3. **Conditions d'une prise de parole publique respectueuse des droits d'autrui** (1 question) — **Page 7**

4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 8**

Sujet associé **(PDF) :** https://capcomposites.fr/assets/annales/cap-composites/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Composites, plastiques chaudronnés) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Présenter et analyser l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Le candidat étudie l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, consacré à la libre communication des pensées et des opinions. Il en explique la portée civique et les limites légales, sans déduire du texte seul la réponse à une situation particulière.

Partie 1

Question 1.1. Présentez la nature et la date du document DT 1, puis identifiez le principe auquel il se rapporte.

DT 1 est un extrait de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC), adoptée le 26 août 1789, au début de la Révolution française. C'est un texte de référence qui énonce des droits et des principes. Le document indique la Déclaration comme source, mais ne désigne pas d'auteur individuel : elle a été adoptée collectivement. L'article concerne la liberté d'expression, désignée par les termes « libre communication des pensées et des opinions ».

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Article 11 de la DDHC, adoptée le 26 août 1789 : liberté d'expression et de communication des opinions.

Question 1.2. Reformulez l'idée principale de l'article cité et expliquez pourquoi la liberté d'expression est une liberté fondamentale dans une société démocratique.

> « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme. »

L'article affirme que chacun peut exprimer ses idées, notamment en parlant, écrivant ou imprimant. Cette liberté est fondamentale en démocratie : elle permet aux citoyens de s'informer, de débattre, de critiquer les décisions et de participer à la vie collective. Le pluralisme des opinions nourrit le débat public et permet d'exprimer son accord comme son désaccord.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Elle rend possibles le débat pluraliste, la critique des décisions et la participation citoyenne.

Question 1.3. En vous appuyant sur les termes du document, montrez que l'exercice d'une liberté peut être encadré par la loi. Distinguez la portée générale du texte de ce qu'il ne permet pas, à lui seul, de conclure sur une situation particulière.

Les mots « sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi » montrent que la liberté d'expression est encadrée : la loi définit les abus et les conséquences applicables. Le texte garantit donc la liberté tout en rappelant la responsabilité de celui qui s'exprime.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sa portée est générale. À lui seul, l’article ne permet pas de décider si une parole particulière constitue un abus. Il faut examiner le contenu et les circonstances, puis appliquer les règles pertinentes dans le cadre d’une procédure compétente.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La liberté d’expression est garantie, sous réserve des abus définis par la loi. L’article seul ne tranche pas un cas particulier.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Liberté d'expression et responsabilité dans une publication en ligne

Le dossier présente une situation fictive où une salariée critique sur un réseau social une décision d'organisation et publie une photographie montrant un collègue identifiable. Le message complet, les règles de diffusion de l'image et les éventuelles suites de l'employeur ou d'une autorité ne sont pas précisés.

Partie 2

Question 2.1. Relevez les faits établis dans la situation DT 2 et distinguez-les des jugements ou interprétations que l'on pourrait en tirer.

Faits établis	Ce qui reste inconnu ou ne peut être conclu
Une salariée publie un message critiquant une décision d'organisation sur un réseau social.	Le texte complet manque : impossible de déterminer s'il contient une injure ou un abus.
Le message comporte une photographie où un collègue est identifiable ; celui-ci indique ne pas avoir consenti à la publication de son image.	Le dossier ne précise pas les règles de diffusion de l'image ni les circonstances de la prise de vue.
La publication suscite des commentaires ; aucune décision d'une autorité compétente n'est fournie.	Les commentaires ne suffisent pas à établir une faute ou un préjudice.

Le dossier établit donc la critique, la présence de l'image et la réaction du collègue, mais pas le contenu exact du message ni les règles applicables à sa diffusion. Aucune information privée divulguée n'est précisée. Il faut distinguer l'absence de consentement rapportée d'une conclusion juridique : les éléments fournis ne permettent pas, à eux seuls, d'affirmer qu'une infraction ou un préjudice est établi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Un message critique, une photographie montrant un collègue identifiable et des commentaires sont établis ; le contenu précis et les conséquences juridiques restent indéterminés.

Question 2.2. Expliquez comment concilier la liberté d'expression avec le respect des personnes et de la vie privée. Proposez une démarche responsable pour traiter la situation et précisez pourquoi le recours à une autorité ou à une procédure compétente peut être préférable à une réaction publique immédiate.

L'article 11 de la Déclaration de 1789 protège la libre communication des opinions, tout en prévoyant que les abus peuvent être sanctionnés dans les cas déterminés par la loi. La salariée peut critiquer une décision d'organisation, mais cette liberté doit se concilier avec le respect des personnes et de leur vie privée. Le collègue indique ne pas avoir consenti à la publication de son image ; les éléments disponibles ne suffisent toutefois pas à établir une qualification juridique.

1. Éviter toute riposte publique et conserver les éléments utiles, sans rediffuser la photographie.
2. Privilégier un échange direct et demander, si nécessaire, le retrait ou le floutage de l'image.
3. En cas de désaccord persistant, solliciter l'employeur, la plateforme ou une autorité compétente. Une procédure permet d'examiner les faits avec recul et d'éviter d'amplifier la diffusion ou le conflit.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Critiquer sans injurier ni exposer inutilement autrui ; privilégier le dialogue et les recours compétents plutôt qu’une réaction publique immédiate.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Conditions d'une prise de parole publique respectueuse des droits d'autrui

Le candidat construit une argumentation civique sur la contribution de la parole publique au débat démocratique. Il s'appuie sur les documents ou les notions du programme et mobilise les principes et valeurs de la République.

Partie 3

Question 3.1. À quelles conditions une prise de parole publique peut-elle contribuer au débat démocratique sans porter injustement atteinte aux droits d'autrui ? Présentez une réponse organisée, appuyée sur au moins deux éléments précis des documents ou des notions du programme.

Une prise de parole publique contribue au débat démocratique lorsqu'elle exprime une opinion argumentée, s'appuie sur des faits vérifiés et respecte les droits d'autrui. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 protège la libre communication des pensées, mais prévoit que l'on répond des abus définis par la loi. Dans le DT 2, le message critique une décision d'organisation, mais son texte intégral n'est pas fourni. Une photographie montre un collègue identifiable, et son consentement à la publication n'est pas indiqué comme obtenu. Ces éléments appellent à la prudence, sans suffire à établir une infraction. Il convient de critiquer la décision sans injurier, diffamer ni exposer inutilement une personne, et de privilégier une démarche adaptée avant toute réaction publique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Débattre librement, avec des faits vérifiés, sans injure ni atteinte injustifiée aux droits d'autrui, dans les limites fixées par la loi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale d'EMC du CAP Composites, plastiques chaudronnés, Édition 2026, porte le code FV-ENT-COMP-EP1 La durée officielle indiquée est de 2 h et le coefficient est 3 pour l'unité EG1 combinée, sans coefficient propre à l'EMC. Le sujet traite de l'article 11 de la Déclaration de 1789, d'une publication fictive au travail et des limites de la liberté d'expression. L'oral EMC prévoit 5 minutes de préparation et 15 minutes au total.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la Déclaration de 1789 consacre la libre communication des pensées et des opinions comme un droit précieux.
- La liberté d'expression s'exerce sous réserve de répondre des abus dans les cas déterminés par la loi.
- Distinguer faits établis, opinions et conclusions juridiques évite d'affirmer ce que le dossier ne prouve pas.
- Une argumentation civique confronte la liberté d'expression au respect des personnes et de la vie privée.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature et la date du document de référence, puis expliquez son principe à partir du texte.
- Appuyez l'analyse sur les termes de l'article 11 sans en tirer automatiquement une conclusion juridique particulière.
- Dans le cas fictif, distinguez critique, injure, divulgation d'informations privées et atteinte à la vie privée.
- Organisez une réponse nuancée, respectez les faits et appuyez l'argumentation sur des éléments précis.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser l'article 11 de la Déclaration de 1789 ?

Identifiez d'abord la nature, la date et la source du texte. Reformulez ensuite le droit qu'il protège, puis relevez sa limite explicite : la loi peut déterminer les cas où l'abus de cette liberté engage une responsabilité.

Q : Peut-on conclure que la publication de la photographie est illégale ?

Le dossier ne permet pas de trancher : le message complet et les règles de diffusion ne sont pas fournis, et aucune décision d'autorité n'est mentionnée. Une qualification juridique nécessiterait davantage d'éléments.

Q : Combien de temps durent la préparation et l'oral d'EMC ?

Pour le thème d'EMC, le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente son analyse et répond au jury pendant un oral de 15 minutes au total. La durée officielle indiquée sur le sujet est de 2 h.

Q : Quels éléments sont attendus dans l'argumentation civique ?

La réponse doit être organisée, justifiée et nuancée, respecter les faits et s'appuyer sur au moins deux éléments précis des documents ou des notions du programme. Cette partie est notée sur 4 points.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capcomposites.fr/assets/annales/cap-composites/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Composites, plastiques chaudronnés) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Composites, plastiques chaudronnés) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.